

La société AMAZING EVENT (ci-après désignée « Shootnbox ») est une Société par Actions Simplifiée au capital de 15.000 € immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 849 542 469 et dont le siège social est situé au 3, Sentier des Marécages 93100 Montreuil. Elle exploite le site internet www.shootnbox.fr (ci-après « le Site ») dans le but de proposer à la location des bornes photographiques autonomes et automatiques (ci-après désignée séparément « la Borne Photo » ou ensemble « les Bornes Photo ») auprès de particuliers ou de professionnels (ci-après désignés « le Client »).

Article 1. Champ d'application

1.1.

Les présentes conditions générales de location (ci-après « les CGL ») ont pour objet de définir les conditions de location et de mise à disposition des Bornes Photo (ci-après « la Prestation »).

1.2.

Elles entrent en vigueur à compter de la réception par Shootnbox du devis (ci-après « le Devis », tel que défini à l'article 3.3 des présentes) signé par le Client et du paiement de l'acompte correspondant (ci-après « l'Acompte », tel que défini à l'article 3.4 des présentes) et restent en vigueur pendant toute la durée de la Prestation

Article 2. Les Bornes

Les Bornes Photos proposées à la location sur le Site sont les suivantes :

- La Borne Photo « le Ring » (ci-après « le Ring ») ;
- La Borne Photo « le Vegas » (ci-après « le Vegas ») ;
- La Borne Photo « le Miroir » (ci-après « le Miroir ») ;
- La Borne Photo « Fashion Box » (ci-après « la fashion Box ») ;
- La Borne Vidéo « le Spinner » (ci-après « le Spinner ») ;
- La Borne Vidéo « AirCam 360 » (ci-après « AirCam 360 ») ;
- Le photocall « Vogue » (ci-après « Vogue »).

Article 3. Réservation de la Borne

3.1.

Les Bornes peuvent être réservées pour un événement déterminé (ci-après « la Location Évènementielle ») ou pour une durée plus longue (ci-après « la Location Longue Durée »), étant précisé que la Location Longue Durée est réservée aux Clients professionnels (inscrits à un registre du commerce et des sociétés ou à un registre des métiers et disposant d'un numéro de TVA intracommunautaire).

3.2.

La réservation de la Borne intervient après demande de devis effectuée par le Client sur le Site. Pour que la demande de devis soit effective, le Client devra envoyer à Shootnbox les renseignements suivants, via le Site :

- Nom et prénom ;
- Dénomination commerciale ;
- Date et type d'événement ;
- Modèle de Borne désiré ;
- Le cas échéant, les options et personnalisations souhaitées ;
- Email et numéro de téléphone ;

Par ailleurs, il indiquera en cochant les cases dédiées à cet effet :

- S'il souhaite recevoir ou non des offres commerciales de la part de Shootnbox ;
- S'il souhaite recevoir les derniers articles du blog de Shootnbox.

3.3. Une fois la demande envoyée :

- Le Client recevra un récapitulatif de la demande à l'adresse email indiquée ;
- Shoot'n Box recontactera le Client au numéro de téléphone indiqué afin de confirmer les caractéristiques de la demande envoyée.

3.4.

Une fois les caractéristiques de la demande confirmée et validée par le Client, Shootnbox adressera au Client un devis (ci-après « le Devis ») précisant les informations suivantes :

- La date du Devis et sa durée de validité ;
- La Borne et les accessoires éventuels objets de la location (ci-après dénommés ensemble « le Matériel ») ;
- Les dates de début et de fin de la Prestation ;
- Le décompte détaillé et la description de chaque élément loué et, le cas échéant, de chaque prestation supplémentaire en quantité et en prix unitaire ;
- Les conditions de paiement ;
- Les conditions de retrait ou de livraison, et le cas échéant, le prix y afférent ;
- La procédure de réclamation ;
- Le montant global à payer en HT et en TTC en précisant les taux de TVA applicables.

3.5.

Afin de réserver la Prestation et d'accepter la conclusion du contrat de location, le Client devra :

- Renvoyer à Shootnbox le Devis signé avant l'expiration de sa durée de validité et ;
- Verser à Shootnbox un Acompte d'un montant de 30 € ou tout autre montant indiqué sur le Devis tel que signé par le Client. Dans le cas où le Devis ne serait pas signé et/ou l'Acompte ne serait pas versé dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi du Devis au Client, Shootnbox se réserve le droit d'annuler la réservation et de louer la ou les Borne(s) à tout tiers de son choix.
- Shootnbox ne procède pas à la souscription d'option sur location. Le devis ne constituant une garantie de stock de Borne que sur l'instant de l'envoi dudit document, et étant entendu que

Shootnbox dispose d'un stock fini de Bornes, le Client peut se voir refuser la location de celle-ci sans délai après l'envoi du Devis.

- Le contrat de location ainsi formé reste en vigueur jusqu'à la restitution de la Borne Photo dans les conditions prévues à l'article 10 des présentes.

Article 4. Conditions Financières

4.1. Prix

Les prix affichés sur le Site concernent uniquement les Locations Événementielles. Les conditions financières afférentes aux Prestations de Location Longue Durée sont transmises au Client au moment de l'établissement du Devis. Les prix sont affichés toutes taxes comprises, sauf mention contraire (notamment dans le cadre de prestations effectuées pour des professionnels).

Ils recouvrent uniquement les prestations indiquées sur le Site pour une location d'une durée d'une journée.

Toute option non mentionnée sur le Site (location pour une durée plus longue, modification de l'habillage extérieur de la Borne Photo, fourniture de pastilles aimantées adhésives, bobines supplémentaires, double impression, livraison de la Borne Photo sur site, installation, etc.) sera ajoutée au Devis et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire. La signature du Devis par le Client vaudra acceptation de la facturation supplémentaire, le cas échéant.

4.2. Paiement

4.2.1. Client particulier

– Dans le cas d'une Prestation Retrait boutique réservée par un Client particulier, agissant en qualité de consommateur tel que défini par le Code de la Consommation, le solde du montant figurant au Devis devra être réglé au plus tard au moment de la remise du Matériel par Shootnbox.

– Dans le cas d'une Prestation Livraison réservée par un Client particulier, agissant en qualité de consommateur tel que défini par le Code de la Consommation, le solde du montant figurant au Devis devra être réglé au plus tard 48 heures avant la prestation. A défaut de paiement dans ce délai, Shootnbox se réserve le droit d'annuler la réservation de la Prestation et de ne pas remettre le Matériel au Client, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuels que Shootnbox pourrait, le cas échéant, réclamer.

4.2.2. Client professionnel

(1) Dans le cas d'une Prestation réservée par un Client agissant en qualité de professionnel (inscrit à un registre du commerce et des sociétés ou à un registre des métiers et disposant d'un numéro de TVA intracommunautaire), l'ensemble des factures devra être payé dans sa totalité au plus tard 72 heures avant l'événement.

(2) Tout retard de paiement à la date indiquée entraînera l'application, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard calculé prorata temporis à compter de la date d'échéance à un taux égal à trois fois l'intérêt légal en vigueur et l'exigibilité de l'ensemble des créances non encore échues. En outre, l'ensemble de frais de recouvrement sera mis à la charge exclusive du Client.

(3) A défaut de paiement, Shootnbox se réserve le droit d'annuler la réservation de la Prestation et de ne pas remettre le Matériel au Client, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuels que Shootnbox pourrait, le cas échéant, réclamer.

Article 5. Conditions de location

5.1. Durée de la location

La location prend effet à la remise du Matériel au Client et prend fin à sa restitution telles que défini dans le Devis.

5.2. Location Événementielle

5.2.1. Location des Bornes Photo « le Ring », « le Vegas », « le Miroir »

(1) Dans le cadre de la location des Bornes Photo « le Ring » et « le Vegas », le Client sera responsable de la bonne utilisation de la Borne Photo. A cet effet, un manuel d'utilisation lui sera transmis lors de la remise du matériel. Par ailleurs, le Client disposera de l'assistance technique, joignable téléphoniquement 7j/7, de 9h à 22h au numéro suivant : 0188840132. En outre, si la Prestation se déroule dans un périmètre inférieur à 30km depuis le siège social, un service de maintenance sur site pourra être mis en place si aucune manipulation réalisée à distance n'aboutit à une réparation du Matériel.

(2) Dans le cas où le Client souhaiterait la présence d'un opérateur de Shootnbox pendant la Prestation, il devra solliciter celle-ci au moment de la réservation de la Borne Photo. La mise à disposition d'un opérateur sur place pendant la Prestation est soumise à la disponibilité de ladite ressource humaine pour le jour souhaité, et entraînera la facturation de sommes supplémentaires qui seront indiquées au Devis présenté au Client pour acceptation.

5.2.2. Location de la Borne Photo « Spinner », « Aircam 360 », « Fashion Box », « Vogue »

Dans le cadre de la location de la Borne Photo « Spinner », « Aircam 360 », « Fashion Box », « Vogue » la prestation s'effectuera sur une durée de 6 heures avec un technicien dédié présent physiquement sur place, jusqu'à minuit maximum. Toute heure au-delà des 6h forfaitaires de prestation ou passées minuit, sera facturée 75 euros. Dans cette hypothèse, toute extension de plage horaire sera indiquée au Devis présenté au Client pour acceptation.

5.3. Location longue durée

Dans le cadre de la Location Longue Durée, Shootnbox assure la maintenance matérielle et logiciel du Matériel dans des conditions définies d'un commun accord entre les Parties. Le détail des Prestations assurées par Shootnbox sera énoncé dans le Devis présenté au Client pour acceptation.

5.4. Galerie photo

La galerie photo sera restituée gracieusement au Client dans un délai maximum de 10 jours après retour de la Borne dans les locaux de Shootnbox et sous condition que la facture soit soldée. Shootnbox décline toute responsabilité dans l'éventualité où la récupération des médias serait impossible, dû notamment, et non exhaustif, à une défaillance technique du matériel informatique.

5.5. Personnalisation photo

5.5.1. Client Particulier

(1) Shootnbox met à disposition gratuitement un outil en ligne afin que le client puisse lui-même personnaliser son contour photo. L'outil en ligne est disponible jusqu'à 10 jours avant la date de la prestation, passé ce délai, il ne sera plus possible de personnaliser le contour photo via l'outil en ligne et une photo pleine page sera configurée.

(2) Shootnbox propose l'option "création d'un contour photo personnalisé avec graphiste dédié". Cette option fait l'objet d'une facturation de 39 euros supplémentaires, indiquée au Devis présenté au Client pour acceptation.

5.5.2. Client Professionnel

Shootnbox met gratuitement à disposition des consignes techniques et gabarits afin que le client réalise lui-même son contour photo. Dans le cas où le Client souscrirait à l'option "Graphiste dédié", celui-ci devra envoyer ses éléments graphiques à Shootnbox et fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 39 euros indiquée au Devis présenté au Client pour acceptation.

Article 6. Annulation de la Prestation

6.1. Conditions d'annulation

6.1.1.

Passé le délai légal de rétractation de 14 jours après signature du Contrat par le Client, et en cas d'annulation de la Prestation par ce dernier, Shootnbox conservera l'intégralité de l'Acompte versé au moment de la signature du Devis.

6.1.2.

En outre, Shootnbox facturera au Client l'ensemble des frais engagés pour la préparation de la Prestation (notamment et non exhaustif, les frais de personnalisation).

6.1.3.

En cas d'annulation de la Prestation par le Client moins de 7 (sept) jours avant la date prévue, l'ensemble des sommes stipulées au Devis seront dues par le Client.

6.2. Délai de rétractation (Client non-professionnel)

Nonobstant ce qui précède, et conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, le Client agissant en qualité de consommateur tel que défini par les dispositions du Code de la Consommation disposera d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du Contrat de location, étant précisé que le Contrat est considéré comme conclu à réception par Shootnbox du Devis signé par le Client et du versement de l'Acompte.

Article 7. Logistique

7.1. Location Événementielle

7.1.1. Bornes Photo « le Ring » et « le Vegas »

La remise des Bornes Photo « le Ring » et « le Vegas » et des accessoires correspondants peut être effectuée par retrait ou par livraison. Il appartient au Client d'informer Shootnbox sur-le-champ de toute anomalie dès constatation (élément manquant, matériel cassé etc...) et de prendre en photo le cas échéant les pièces concernées afin de les transmettre aux équipes de Shootnbox pour preuve. Dans le cas contraire et en l'absence de preuves, aucune réclamation ne pourra être entreprise.

(1) Retrait

Le Matériel loué pourra être retiré par le Client, ou toute personne désignée par lui, sans frais supplémentaire, directement dans les locaux de Shootnbox situés à l'adresse suivante : 3, Sentier des Marécages – 93100 Montreuil (ci-après « les Locaux »). Sauf accord contraire entre Shootnbox et le Client, le retrait du Matériel sera effectué pendant les horaires d'ouverture des Locaux au public, soit du lundi au vendredi entre 9h et 13h. A cet effet, le Client devra prendre rendez-vous avec les équipes de Shootnbox au plus tard 24h avant l'heure prévue pour le retrait. En cas de location pour un évènement se déroulant le samedi ou le dimanche, le Matériel sera retiré le vendredi et restitué le lundi sans facturation supplémentaire.

(2) Livraison

Le Matériel loué pourra être livré à toute adresse indiquée par le Client au moment de la réservation, dans la limite géographique fixée par Shootnbox. Le Matériel sera livré par les équipes de Shootnbox ou par tout transporteur soustraitant mandaté par elle, dans un créneau horaire de 4h minimum, décidé conjointement selon les impératifs du Client et la disponibilité des créneaux de Shootnbox.

La livraison et la récupération du Matériel seront facturées 150€ pour toute livraison effectuée dans un rayon de 20km autour des Locaux. Au-delà, tout kilomètre supplémentaire effectué à la livraison et à l'enlèvement du matériel sera facturé 1,50€.

Dans le cas d'une livraison dite Premium, dont le tarif est fixé à 200€, les conditions restent inchangées, à l'exception du créneau horaire. Dans cette hypothèse, le Client aura la possibilité de définir un créneau de livraison de 1h.

Le Client devra compléter, via son espace client ou un tableau à remplir transmis par Email, l'ensemble des informations de livraisons listées et obligatoires, dans un délai de 10 (dix) jours maximum précédant la date de livraison. Passé ce délai, et dans le cas où des informations venaient à manquer, Shootnbox pourrait ne plus être en mesure d'assurer la livraison du Matériel. Le Client restera redevable de l'ensemble des sommes prévues au Devis.

Dans l'éventualité où une demande de Location serait formulée moins de 7 (sept) jours avant la date effective de prestation, l'ensemble des informations de livraison devront être fournies le jour-même de la demande, faute de quoi aucune solution logistique pourrait ne pas être mise en place. Le retrait boutique gratuit par le Client demeurera possible.

Le jour de la livraison, le transporteur appellera le Client une fois arrivé à l'adresse précisée. Si le Client n'est pas joignable, le transporteur enverra un SMS l'informant de sa présence. Passé 15min et en l'absence de réponse, le transporteur sera dans l'obligation de quitter les lieux afin de poursuivre sa tournée et honorer les prestations suivantes prévues à son agenda. Selon le planning du

transporteur, un deuxième passage pourra être programmé, faisant toutefois l'objet d'une nouvelle facturation.

7.1.2. Borne Photo « le Miroir », « le Spinner », « AirCam 360 », « Fashion Box » Client Particulier

La remise de la Borne Photo « le Miroir » et/ou « le Spinner » et/ou « Aircam 360 » et/ou « Fashion Box » s'effectue uniquement par livraison. La livraison est gratuite (exception faite du Miroir dont la tarification est similaire aux bornes Vegas et Ring) dans un rayon de 20km autour des Locaux. Au-delà, tout kilomètre supplémentaire effectué à la livraison et à l'enlèvement du Matériel sera facturé 1,50 € (un euros cinquante).

7.2. Location longue durée

En cas de location longue durée, les modalités de retrait ou de livraison du Matériel seront définies au cas par cas entre Shootnbox et le Client et seront détaillées dans le Devis soumis au Client pour acceptation.

Article 8. Assurances

8.1. Assurance dégradation

Pour toute location de borne photo sans opérateur Shootnbox, le Client doit obligatoirement choisir l'un des deux dispositifs de couverture suivants :

- Une option assurance dégradation est proposée au tarif de 39€ / Jour / Borne. Cette assurance couvre le Client contre les bris de glace et bris de machine. Elle ne couvre pas la responsabilité du Client en cas de casse ou vol volontaire ou par négligence de tout ou partie des éléments du Matériel. En cas de non-retour, de vol, de perte ou de détérioration majeure de la borne, le Client est responsable de tous les dommages causés à la borne par lui ou ses tiers (y compris les dommages indirects). Le Client doit être titulaire d'une assurance civile entreprise ou chef de famille pour couvrir les dommages causés aux tiers par le matériel.

OU

- Dépôt d'un chèque de caution d'un montant de 1.500 € lors de la remise de la Borne. Ce chèque ne sera pas encaissé, sauf en cas de dégradation, perte ou vol de la borne. Il sera restitué après vérification du bon état du Matériel à son retour. En cas de dommages constatés, Shootnbox se réserve le droit de conserver tout ou partie du chèque, voire de réclamer un dédommagement complémentaire si nécessaire.

En cas de prestation réalisée en présence d'un opérateur Shootnbox, aucun dépôt de garantie ne sera requis. Néanmoins, la présence d'un opérateur Shootnbox n'a pas pour effet de décharger le Client de sa responsabilité à l'égard du Matériel. En cas de dégradation du Matériel par un tiers non-affilié à Shootnbox lors de la Prestation, Shootnbox facturera au client les frais de réparation ou de remplacement des composants du Matériel ou, le cas échéant, le prix de rachat du Matériel, ainsi que le manque à gagner résultant de l'impossibilité de relouer le Matériel pendant le délai de réparation ou remplacement du Matériel endommagé.

8.2. Assurance annulation

Shootnbox propose au Client la possibilité de souscrire une assurance annulation au tarif forfaitaire de 9€, à régler au moment de la réservation. Cette assurance permet au Client de bénéficier d'un remboursement intégral des sommes versées (hors montant de l'assurance) en cas d'annulation de la Prestation, même après le délai légal de rétractation de 14 jours.

L'annulation devra être formulée par Email à contact@shootnbox.fr et accompagnée du numéro de devis.

Article 9. Obligations des Parties

9.1. Obligations de Shootnbox

Dans le cadre des présentes, Shootnbox s'oblige à :

- Remettre au Client un Matériel en bon état de marche et conforme aux caractéristiques décrites dans le Devis signé par le Client ;
- Fournir la Prestation prévue aux Devis dans les conditions prévues aux présentes.

9.2. Obligations du Client

(1) Dans le cadre des présentes, le Client s'oblige à utiliser le Matériel conformément à sa destination et aux instructions données par Shootnbox. Il s'engage notamment à :

- Placer le Matériel dans un emplacement adapté étant entendu qu'il devra impérativement être placé à l'abri des intempéries et du soleil direct, l'équipement électronique et informatique embarqués étant sensibles à ces conditions météorologiques ;
- Fournir une installation électrique avec la puissance nécessaire au bon fonctionnement du Matériel ;
- Le cas échéant, fournir une connexion internet avec un débit suffisant pour permettre la transmission des photos par email depuis la Borne Photo. En cas d'absence de connexion suffisante, Shootnbox ne pourra être tenu responsable de la non-transmission immédiate des médias. Ces derniers seront alors partagés une fois la Borne retournée dans les locaux de Shootnbox
- Veiller à la garde, la surveillance et la conservation en sécurité du Matériel en vue d'éviter d'éventuels dommages ou vol.

(2) En outre, le Client s'interdit formellement :

- D'apporter toute modification à la programmation logicielle du Matériel loué ;
- D'apporter toute modification physique et/ou esthétique au Matériel.

Toute modification effectuée sur le Matériel par le Client sera considérée comme une dégradation donnant lieu à une facturation supplémentaire dans les conditions spécifiées aux présentes.

(3) Le Client sera seul responsable de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de la Prestation commandée. Il devra notamment s'assurer que le lieu prévu pour

l'installation du Matériel soit disponible et accessible aux horaires prévues pour l'installation et la récupération.

Article 10. Restitution du Matériel

10.1. Restitution dans les Locaux

10.1.1. Date de restitution

Le Matériel ayant fait l'objet d'un retrait devra être restitué par le Client dans les mêmes Locaux à la date et aux horaires indiqués sur le Devis.

10.1.2. Retard – Absence de restitution de la Borne Photo

(1) En cas de non-restitution du Matériel à la date indiquée sur le Devis, Shootnbox facturera au Client, pour chaque Borne Photo et par journée de retard, le prix d'une journée de location tel qu'indiqué sur le Site.

(2) En cas de retard supérieur à 4 jours, le Matériel sera considéré comme non-restitué et sera facturé au Client au prix forfaitaire, par Borne Photo louée, de :

- 2.000 € (deux mille euros) H.T. pour la Borne Photo « le Ring » ;
- 5.000 € (cinq mille euros) H.T. pour la Borne Photo « le Vegas ».

10.2. Enlèvement du Matériel sur site

(1) En cas d'enlèvement du Matériel sur le lieu de la Prestation, un rendez-vous sera convenu entre le Client et Shootnbox ou tout transporteur de son choix.

(2) La non-restitution du matériel à la date et à l'heure du rendez-vous fixé entraînera l'application des stipulations de l'article 10.1.2 des présentes.

10.3. Dégradation du Matériel

Toute dégradation du Matériel devra être signalée par le Client à Shootnbox au moment de la restitution du Matériel. En cas de dégradation du Matériel, Shootnbox se réserve le droit de conserver définitivement tout ou partie de la Garantie sans préjudice de son droit à dommages-intérêts supplémentaires dans le cas où le dommage subi serait supérieur. Ce dommage pourra, sans que cette liste ne soit exhaustive, comprendre les frais de réparation ou de remplacement des composants du Matériel ou, le cas échéant, le prix de rachat du Matériel, ainsi que le manque à gagner résultant de l'impossibilité de relouer le Matériel pendant le délai de réparation ou de réparation du Matériel endommagé.

Article 11. Responsabilité

11.1.

La responsabilité du Matériel incombe au Client dès la remise du Matériel et jusqu'à sa restitution à Shootnbox. Le Client sera responsable de tout dommages causés au cours de son utilisation du Matériel et la responsabilité de Shootnbox ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de dommage causé par une mauvaise utilisation de celui-ci.

11.2.

Par ailleurs, le Client sera responsable de toute dégradation du Matériel sous sa garde pendant toute la durée de la Prestation. Il est précisé que la présence d'un opérateur Shootnbox durant la Prestation n'a pas pour effet d'exonérer le Client de sa responsabilité en cas de dommage occasionné par un tiers.

11.3.

En cas de vol ou de perte du Matériel, le Client devra avertir Shootnbox dans les plus brefs délais et devra contacter les autorités compétentes pour faire la déclaration dudit vol. Il est précisé que la perte ou le vol du Matériel n'a pas pour effet d'exonérer le Client de sa responsabilité auprès de Shootnbox et, en cas de non-restitution du Matériel, quelle qu'en soit la cause, les conditions des présentes resteront applicables.

Article 12. Force Majeure

Dans le cas où Shootnbox ne serait pas en mesure d'effectuer la Prestation, ou en cas de retard dans l'exécution de la Prestation, dû à la survenance d'un événement de force majeure ou cas fortuit tels que définis par le Code civil et la jurisprudence des cours et des tribunaux français, notamment en cas de guerre, émeutes incendies, grèves internes ou externes, accident, blocage des routes, impossibilités d'approvisionnement et tout autre cas indépendant de la volonté de Shootnbox et empêchant l'exécution normale de la Prestation, la responsabilité de Shootnbox ne saurait être engagée pour manquement à ses obligations contractuelles.

Dans cette hypothèse, Shootnbox en avisera immédiatement le Client et procédera au remboursement, en tout ou partie, selon que l'impossibilité d'effectuer la Prestation soit totale ou partielle, des sommes versées par le Client.

Article 13. Propriété du Matériel

13.1. Propriété du Matériel

Il est précisé qu'aucune clause des présentes n'a pour effet de transférer un quelconque droit de propriété au profit du Client sur le Matériel objet de la Prestation. En conséquence, le Matériel ne peut être ni cédé ni remis en garantie à quelque titre que ce soit. En outre, le Client ne pourra consentir à l'égard du Matériel aucun droit au profit de quiconque susceptible d'affecter la pleine propriété de Shootnbox ou d'en limiter la disponibilité ou la jouissance.

13.2. Propriété intellectuelle

La marque et le logo « Shootnbox » ainsi que l'ensemble des éléments graphiques, les équipements logiciels et la documentation fournie par Shootnbox dans le cadre de la Prestation demeurent la propriété exclusive de Shootnbox et/ou de ses concédants. Aucune clause des présentes n'a pour effet de transféré un quelconque droit de propriété au profit du Client sur ces éléments. Sauf indication expresse, le Client autorise Shootnbox à mentionner sa marque ainsi que les photographies prises durant la Prestation dans le cadre de sa communication.

Article 14. Données personnelles et droit à l'image

Toutes les informations à caractère personnel communiquées par le Client via le Site, lors de la commande ou, le cas échéant, par les Utilisateurs de la Borne lors de l'exécution de la Prestation sont traitées par Shootnbox conformément aux stipulations de la Politique de Confidentialité consultable ici.

Shootnbox a accès aux données et images réalisées par le Client et les conserve pendant trois mois après le retour de la borne, laissant ainsi la possibilité au Client de récupérer les données s'il ne l'a pas fait au moment de la location.

Le Client s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur relatives aux droits à l'image de tous les utilisateurs de borne. Shootnbox ne saurait être tenu responsable de la diffusion des images prises par la Borne et diffusées ensuite sur les réseaux sociaux ou autres médias par les utilisateurs ou les personnes y ayant eu accès, quelles qu'elles soient.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Aucune information personnelle de l'utilisateur n'est publiée à son insu, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données. Tout litige sera soumis au droit français.

Article 15. Loi applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française. Tout différend relatif à leur validité, leur exécution ou leur interprétation sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bobigny et ce, même en cas de référé, d'appel en garantie et/ou de pluralité de défendeurs. Nonobstant ce qui précède, tout différend impliquant un consommateur sera soumis aux règles de compétence définies par la loi.